



PÔLE DE GERONTOLOGIE ET D'INNOVATION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE

Association loi 1901
Siège social :
2 Rue Denis Papin
25000 BESANCON

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025

Ce rapport contient 29 pages

À l'Assemblée Générale de l'association Pôle de Gériologie et d'Innovation Bourgogne Franche-Comté,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association Pôle de Gériologie et d'Innovation Bourgogne Franche-Comté, relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

REFERENTIEL D'AUDIT

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

INDEPENDANCE

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

OBSERVATION

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC n°2022-06 exposées dans l'annexe des comptes annuels.

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

RESSOURCES DE L'ASSOCIATION

Les ressources de votre association sont constituées de subventions allouées dans le cadre de conventions conclues avec divers organismes partenaires.

Dans le cadre de notre appréciation des opérations retenues pour l'arrêté des comptes, nous nous sommes assurés de la conformité des enregistrements comptables avec les termes et conditions définis dans lesdites conventions et du correct rattachement des produits et charges à l'exercice 2025.

Nous avons, de plus, vérifié la concordance des informations sur ces subventions décrites dans les notes « Concours publics et subventions d'exploitation » et « Variation des fonds dédiés » de l'annexe avec la comptabilité.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du trésorier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'association.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

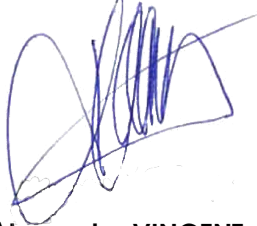
- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Saint-Apollinaire, le 15 juin 2026

AUDIT GESTION CONSEIL

Commissaire aux Comptes



Alexandra VINCENT

Commissaire aux Comptes
Représentant la Société

Pôle de G rontologie et d'Innovation

Bilan Actif

Actif			Au 31/12/2025			Au 31/12/2024
			Montant brut	Amort. ou Prov.	Montant net	Montant net
Frais d'établissement (I)						
Actif immobilisé	Immobilisations incorporelles	Frais de développement	502	502		
		Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires ⁽¹⁾					
	Immobilisations incorporelles en cours , avances et acomptes					
	TOTAL	502	502			
	Immobilisations corporelles	Terrains	79 173	65 679	13 493	19 872
		Constructions				
	Installations techniques, matériel et outillage industriels					
	Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes					
	TOTAL	79 173	65 679	13 493	19 872	
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés						
Immobilisations financières ⁽²⁾	Participations	16 152		16 152	15 727	
	Créances rattachées à des participations					
	Autres titres immobilisés					
	Prêts					
	Autres immobilisations financières	3 431		3 431	3 431	
TOTAL	19 583		19 583	19 158		
		Total (II)	99 258	66 181	33 076	39 031
Actif circulant	Stocks et en cours					
	Créances ⁽³⁾	Créances clients, usagers et comptes rattachés	34 653		34 653	87 063
		Créances reçues par legs ou donations				
		Autres créances	169 927		169 927	586 213
		Charges constatées d'avance	2 498		2 498	8 144
	TOTAL	207 078		207 078	681 421	
Divers	Instruments financiers à terme et jetons détenus					
	Disponibilités	459 468		459 468	178 024	
		Total (III)	666 546		666 546	859 446
Frais d'émission des emprunts (IV)						
Primes de remboursement des emprunts (V)						
Écart de conversion et différence d'évaluation - Actif (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL DE L'ACTIF (I+II+III+IV+V+VI)		765 804	66 181	699 623	898 477
Renvois	(1) Dont droit au bail (2) Part à moins d'un an (brut) des immobilisations financières (3) Dont à plus d'un an (brut)					

Bilan Passif

Passif		Au 31/12/2025	Au 31/12/2024
Fonds propres	Fonds propres sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Écarts de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves pour projet de l'entité		
	Autres réserves		
	Report à nouveau		
	Excédent ou déficit de l'exercice	-81 951	-34 466
	Situation nette (sous-total)	26 770	108 722
	Fonds propres consommables		
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
Total (I)		26 770	108 722
Autres fonds propres	Montant des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
Total (I bis)			
Fonds reportés et dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés	447 874	184 992
Total (II)		447 874	184 992
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
Total (III)			
Dettes	Emprunts obligataires et assimilés		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit ⁽¹⁾		
	Emprunts et dettes financières diverses ⁽²⁾		
	Instruments financiers à terme		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	92 101	41 138
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	90 089	81 230
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	8 174	11 064
	Produits constatés d'avance	34 613	471 330
Total (IV)		224 978	604 762
Écart de conversion et différences d'évaluation - Passif (V)			
TOTAL GÉNÉRAL DU PASSIF (I+I bis+II+III+IV+V)		699 623	898 477
Renvois	(1) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques		
	(2) Dont emprunts participatifs		

Édité à partir de Loop V5.47.0

Compte de résultat

		Du 01/01/2025 Au 31/12/2025 12 mois	Du 01/01/2024 Au 31/12/2024 12 mois
Produits d'exploitation	Cotisations	10 840	11 480
	Ventes de biens et services		
	Ventes de biens dont ventes de dons en nature		
	Ventes de prestations de service dont parrainages	134 144	161 933
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions d'exploitation	1 289 290	918 543
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
	Ressources liées à la générosité du public Dons manuels Mécénats Legs, donations et assurances-vie		
	Contributions financières		
	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions		0
	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
Charges d'exploitation	Utilisations des fonds dédiés	184 993	169 934
	Autres produits	98	230
	Total des produits d'exploitation (I)	1 619 367	1 262 122
	Achats de marchandises		
	Variation de stocks		
	Autres achats et charges externes	608 147	544 770
	Aides financières		308
	Impôts, taxes et versements assimilés	18 655	16 835
	Salaires	464 076	409 127
	Cotisations sociales	157 668	140 907
	Dotations aux amortissements et aux dépréciations	7 700	9 837
Produits financiers	Dotations aux provisions		
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées		
	Reports en fonds dédiés	447 874	176 474
	Autres charges	507	469
	Total des charges d'exploitation (II)	1 704 630	1 298 730
	1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	-85 262	-36 608
	De participations		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé		
	Autres intérêts et produits assimilés	4 222	1 859
	Reprises sur dépréciations et provisions		
	Différences positives de change		
	Produits des immobilisations financières cédées		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		458
Charges financières	Total des produits financiers (III)	4 222	2 317
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilés		
	Différences négatives de change		
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
	Total des charges financières (IV)		
	2. RESULTAT FINANCIER (III - IV)	4 222	2 317
	3. RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	-81 040	-34 290

Pôle de G rontologie et d'Innovation

Compte de r sultat

	Du 01/01/2025 Au 31/12/2025 12 mois	Du 01/01/2024 Au 31/12/2024 12 mois
Produits exceptionnels (V) Total		
Charges exceptionnelles (VI) Total		
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)		
Participation des salari�s aux r�sultats (VII)		
Imp�ts sur les b�n�fices (VIII)	911	176
Total des produits (I + III + V)	1 623 589	1 264 439
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	1 705 541	1 298 906
EXC�DENT OU D�FICIT	-81 951	-34 466
�valuation des contributions volontaires en nature		
Contributions volontaires en nature		
Dons en nature	7 549	8 871
Prestations en nature	17 600	8 900
B�n�volat		
TOTAL	25 149	17 771
Charges des contributions volontaires en nature		
Secours en nature		
Mises � disposition gratuite de biens	17 600	8 900
Prestations en nature		
Personnel b�n�vole	7 549	8 871
TOTAL	25 149	17 771

Annexe

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025



Annexe aux comptes annuels

Table des matières

Descriptions de l'entité	2	2. Tableau des immobilisations – Cadre général	8
1. Objet social	2	3. Tableau des amortissements – Cadre général	8
2. Nature et périmètre des activités ou missions sociales réalisées	2	4. Précisions sur les postes d'immobilisations, amortissements et dépréciations.	8
3. Moyens mis en œuvre	2	5. État des échéances des créances à la clôture de l'exercice	11
4. Faits caractéristiques d'importance significative	3	Informations relatives au passif	12
5. Événements postérieurs à la clôture	3	1. Variation des fonds propres	12
		2. Variation des fonds dédiés	13
Principes et méthodes comptables	4	3. État des échéances des dettes à la clôture de l'exercice	16
Principes généraux	4	Informations relatives au compte de résultat	17
Première application du règlement ANC 2022-06	4	4. Ventilation du chiffre d'affaires	17
1. Modifications de présentation opérées sur la colonne N-1	4	5. Précisions relatives à certains éléments	17
2. Changements de méthode sur les principaux postes concernés de l'exercice N	5	6. Honoraires des commissaires aux comptes	17
Principales méthodes comptables retenues :	6	7. Contributions volontaires en nature	18
		8. Engagement de retraite	18
Informations relatives aux postes du bilan et du compte de résultat	7	Informations relatives à l'effectif	19
Informations relatives à l'actif	7	Informations relatives à l'effectif	19
1. Mouvements des postes d'immobilisations, amortissements et dépréciations	7		

Annexe aux comptes annuels

Descriptions de l'entité

Désignation de l'association : POLE GERONTOLOGIE ET INNOVATION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2025, dont le total est de 699 623 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un résultat de – 81 951 euros. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

1. Objet social

LE POLE DE GERONTOLOGIE ET D'INNOVATION Bourgogne Franche Comté est une association déclarée régie par la loi du 1er juillet 1901 qui a pour objectif de contribuer à l'amélioration de la qualité de vie des seniors à domicile, en institution et en milieu hospitalier

2. Nature et périmètre des activités ou missions sociales réalisées

Elle articule ses missions autour de 2 axes de travail inscrits dans ses statuts :

- Promouvoir le développement de la recherche et de l'innovation avec une approche transverse du vieillissement
- Favoriser les synergies et la coordination des acteurs de la gérontologie

Elle développe son action en référence au cahier des charges commune aux gérontopôles de France.

3. Moyens mis en œuvre

➤ Développement de programmes de recherche afin de préparer les prises en charge des aînés : portage, coordination ou contribution à des projets de recherche fédérateurs ; accompagnement scientifique des institutions dans la conduite de leurs politiques gérontologiques

➤ Réalisation d'études et évaluations pour répondre à des problématiques spécifiques ou territoriales : évaluation des projets et dispositifs à destination des personnes âgées et de leurs aidants, conseil et appui dans le développement de projets ou technologies en direction de ces publics

➤ Soutien au développement économique : rôle d'interface entre les entreprises et les chercheurs, accompagnement dans l'approche du marché des seniors, mobilisation du réseau d'acteurs pour structurer la silver économie

➤ Développement de l'ingénierie de formation et des conférences : analyse des besoins des publics et des territoires, conception, déploiement, animation de formations et conférences pour professionnels et seniors

Annexe aux comptes annuels

- Enrichissement des actions et outils de prévention : conception, coordination, caution scientifique de programmes de prévention, déploiement d'ateliers de prévention auprès des professionnels et des seniors
- Développement de l'animation territoriale : appui aux collectivités ou organismes dans le développement d'actions ou manifestations, coordination des acteurs pour l'émergence de projets collaboratifs locaux et leur valorisation.

4. Faits caractéristiques d'importance significative

L'association est fiscalisée partiellement. En effet, elle est imposée uniquement sur les projets pour lesquels elle réalise des prestations concurrentielles.

A notre connaissance, aucun événement postérieur pouvant avoir un impact significatif sur les comptes de l'exercice n'est à signaler

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 06/05/2026.

5. Evénements postérieurs à la clôture

Suite aux événements au Moyen-Orient qui ont commencé le 28 février 2026, notre niveau d'activité pourrait être impacté. Par ailleurs, l'association pourrait connaître des difficultés d'approvisionnements ou encore des tensions sur les prix d'achats des matières premières et de l'énergie.

Conformément aux principes comptables, aucune écriture n'a été comptabilisée dans les comptes clos au 31/12/2025.

Annexe aux comptes annuels

Principes et méthodes comptables

Principes généraux

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du Code de Commerce et des règlements ANC N°2014-03, relatif au Plan Comptable Général, et N°2018-06, relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non-lucratif, en tenant compte de tous les règlements les modifiant à ce jour dans leurs versions consolidées.

L'entité ne déroge pas aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

L'exercice comptable s'est étendu sur 12 mois, du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Première application du règlement ANC 2022-06

À compter de l'exercice ouvert le 01/01/2025, la société applique le règlement ANC 2022-06 relatif à la modernisation des états financiers.

Conformément aux dispositions de l'article 27 du règlement, cette première application est mise en œuvre de manière prospective. Elle constitue un changement de réglementation ayant une incidence sur la présentation des comptes annuels de l'exercice.

Les paragraphes ci-après présentent les informations pertinentes et nécessaires à la compréhension des changements induits.

1. Modifications de présentation opérées sur la colonne N-1

Pour se conformer aux nouveaux modèles de présentation, les reclassements suivants ont été effectués dans la présentation des données de l'exercice précédent :

- Les avances et acomptes sur immobilisations sont dorénavant agrégés dans le poste « Immobilisations en cours, avances et acomptes » ;
- Les charges constatées d'avance sont classées parmi les créances et les produits constatés d'avance parmi les dettes ;
- Les transferts de charges sont reclassés sur les postes relatifs aux reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements) ;
- Les produits et charges exceptionnels sont regroupés sur deux nouvelles lignes « Produits exceptionnels » et « Charges exceptionnelles ».

Annexe aux comptes annuels

2. Changements de méthode sur les principaux postes concernés de l'exercice N

Reclassification d'éléments auparavant présentés en résultat exceptionnel

Les quotes-parts de subvention virées au compte de résultat, les produits de cession d'immobilisations et les valeurs nettes comptables des immobilisations cédées réalisées au cours de l'exercice figurent désormais dans le résultat courant, alors qu'elles auraient été enregistrées en résultat exceptionnel avant l'application du règlement.

Suppression de la technique des transferts de charges

Le règlement ANC 2022-06 supprime les comptes de transferts de charges. Les opérations qui y étaient auparavant enregistrées sont désormais :

- Soit reclassées en Production vendue, si elles correspondent à de la refacturation ;
- Soit imputées en diminution des charges concernées ;
- Soit comptabilisées en Autres produits d'exploitation pour celles représentatives de remboursements d'assurance.

Reclassement de la dotation aux amortissements des frais d'émission

Conformément aux nouvelles règles de présentation, la dotation aux amortissements des frais d'émission d'emprunt est désormais enregistrée dans le résultat financier (antérieurement, cette dotation était classée en résultat d'exploitation).

Information synthétique

Poste concerné	Traitement avant ANC 2022-06	Traitement après ANC 2022-06	Montant N
Produits de cession des immobilisations incorporelles	Produits exceptionnels	Autres produits d'exploitation	Néant
VNC des immobilisations incorporelles cédées	Charges exceptionnelles	Autres charges d'exploitation	Néant
Produits de cession des immobilisations corporelles	Produits exceptionnels	Autres produits d'exploitation	Néant
VNC des immobilisations corporelles cédées	Charges exceptionnelles	Autres charges d'exploitation	Néant
Produits de cession des immobilisations financières	Produits exceptionnels	Autres produits financiers	Néant
VNC des immobilisations financières cédées	Charges exceptionnelles	Autres charges financières	Néant
Quote-part des subventions virées au compte de résultat	Produits exceptionnels	Autres produits financiers	Néant
Refacturations diverses	Transferts de charges d'exploitation	Production vendue de services	363.85
Avantages en nature	Transferts de charges d'exploitation	Au crédit des charges de personnel	
Remboursements d'assurance	Transferts de charges d'exploitation	Autres produits d'exploitation	
Autres transferts de charges ...	Transferts de charges d'exploitation, financières ou exceptionnelles	Au crédit des services extérieurs, des impôts et taxes, des charges financières...	
Dotation aux amortissements des frais d'émission d'emprunt	Charges d'exploitation	Charges financières	Néant

Annexe aux comptes annuels

Principales méthodes comptables retenues :

Les subventions d'investissement sont comptabilisées en capitaux propres.

Notre entité ne provisionne pas ses engagements en matière de pensions, de compléments de retraite, d'indemnités et versements similaires.

Informations relatives aux congés payés en cas de maladie

Afin de prendre en compte les conséquences de l'Article 37 de la loi n°2024-364 du 22 avril 2024 portant diverses dispositions d'adaptation au droit de l'Union européenne en matière d'économie, de finances, de transition écologique, de droit pénal, de droit social et en matière agricole en matière d'acquisition de congés payés pendant un arrêt de travail, une analyse a été réalisée par la société. La probabilité d'une sortie de ressources reste faible et le montant évalué ne semble pas significatif. Aucune provision n'a donc été comptabilisée à ce sujet. Il est à noter que les congés payés acquis sur une période d'arrêt maladie à compter de juin 2024 ont été intégrés sur paie conformément à la réglementation en vigueur

Engagements en matière d'indemnités de départ en retraite

La convention collective de l'association prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

Les engagements correspondants font l'objet d'une mention intégrale dans la présente annexe.

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 3,6%
- Taux de croissance des salaires : 1 %
- Age de départ à la retraite : 65 ans
- Taux de rotation du personnel : 0 %
- Table de taux de mortalité : INSEE 2024

Annexe aux comptes annuels

Informations relatives aux postes du bilan et du compte de résultat

Informations relatives à l'actif

1. Mouvements des postes d'immobilisations, amortissements et dépréciations

À leur date d'entrée dans le patrimoine de l'entité, la valeur des actifs est déterminée le cas échéant dans les conditions suivantes :

- Les actifs acquis à titre onéreux sont comptabilisés à leur coût d'acquisition.
- Les actifs produits par l'entité sont comptabilisés à leur coût de production.
- Les actifs acquis à titre gratuit sont comptabilisés à leur valeur vénale.
- Les actifs acquis par voie d'échange sont comptabilisés à leur valeur vénale.

Les subventions obtenues le cas échéant pour l'acquisition ou la production d'un bien (actif non financier) sont sans incidence sur le calcul du coût des biens financés.

Les immobilisations sont amorties selon les méthodes suivantes :

Agencements de bureaux : 10 ans en linéaire ;

Matériels de bureau : 5 ans en linéaire ;

Matériels informatiques : 3 ans en linéaire ;

Mobiliers : 3 à 5 ans en linéaire ;

Annexe aux comptes annuels

2. Tableau des immobilisations – Cadre général

	Montant brut à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant brut à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles	502	-	-	502
Immobilisations corporelles	84 904	1 321	7 052	79 173
Immobilisations financières	19 158	424	-	19 583
TOTAL	104 565	1 745	7 052	99 258

3. Tableau des amortissements – Cadre général

	Amortissements cumulés à l'ouverture de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions	Amortissements cumulés à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles	502	-	-	502
Immobilisations corporelles	65 031	7 700	7 052	65 679
Immobilisations financières	-	-	-	-
TOTAL	65 533	7 700	7 052	66 181

4. Précisions sur les postes d'immobilisations, amortissements et dépréciations.

Tableau des immobilisations – Nature des augmentations

	Ventilation des augmentations				
	Virements		Entrées		
	De poste à poste	Provenant de l'actif circulant	Acquisitions	Apports	Créations
Immobilisations incorporelles					
Frais d'établissement	-	-	-	-	-
Frais de développement	-	-	-	-	-
Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires	-	-	-	-	-
Droit au bail	-	-	-	-	-
Fonds commercial	-	-	-	-	-
Autres immobilisations incorporelles	-	-	-	-	-
Immobilisations incorporelles en cours	-	-	-	-	-
Avances et acomptes versés sur commandes d'imm. Incorp.	-	-	-	-	-
TOTAL I	-	-	-	-	-
Immobilisations corporelles					
Terrains	-	-	-	-	-
Agencements et aménagements de terrains	-	-	-	-	-
Constructions	-	-	-	-	-
Constructions sur sol d'autrui	-	-	-	-	-
Installations techniques, matériels et outillages industriels	-	-	-	-	-
Installations générales, agencements, aménagements divers	-	-	-	-	-
Matériel de transport	-	-	-	-	-
Matériel de bureau et matériel informatique	-	-	1 321	-	-
Mobilier	-	-	-	-	-
Emballages récupérables	-	-	-	-	-
Immobilisations corporelles en cours	-	-	-	-	-
Avances et acomptes versés sur com. d'imm corporelles	-	-	-	-	-
TOTAL II	-	-	1 321	-	-
Immobilisations financières					
Participations et créances rattachées à des participations	-	-	424	-	-
Autres immobilisations financières	-	-	-	-	-
TOTAL III	-	-	424	-	-
TOTAL GENERAL (I+II+III)	-	-	1 745	-	-

Annexe aux comptes annuels

Tableau des immobilisations – Nature des diminutions

	Ventilation des diminutions		Sorties		
	Virements	À destination de	Cessions	Scissions	Mises hors
	De poste	l'actif circulant			service
	à poste				
Immobilisations incorporelles					
Frais d'établissement	-	-	-	-	-
Frais de développement	-	-	-	-	-
Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires	-	-	-	-	-
Droit au bail	-	-	-	-	-
Fonds commercial	-	-	-	-	-
Autres immobilisations incorporelles	-	-	-	-	-
Immobilisations incorporelles en cours	-	-	-	-	-
Avances et acomptes versés sur commandes d'immobilisations incorporelles	-	-	-	-	-
TOTAL I	-	-	-	-	-
Immobilisations corporelles					
Terrains	-	-	-	-	-
Agencements et aménagements de terrains	-	-	-	-	-
Constructions	-	-	-	-	-
Constructions sur sol d'autrui	-	-	-	-	-
Installations techniques, matériels et outillages industriels	-	-	-	-	-
Installations générales, agencements, aménagements divers	-	-	-	-	-
Matériel de transport	-	-	-	-	-
Matériel de bureau et matériel informatique	-	-	7 052	-	-
Mobilier	-	-	-	-	-
Emballages récupérables	-	-	-	-	-
Immobilisations corporelles en cours	-	-	-	-	-
Avances et acomptes versés sur commandes d'immobilisations corporelles	-	-	-	-	-
TOTAL II	-	-	7 052	-	-
Immobilisations financières					
Participations et créances rattachées à des participations	-	-	-	-	-
Autres immobilisations financières	-	-	-	-	-
TOTAL III	-	-	-	-	-
TOTAL GENERAL (I+II+III)	-	-	7 052	-	-

Annexe aux comptes annuels

Tableau des amortissements – Nature des dotations

	Ventilation des dotations			Dotations exceptionnelles
	Compléments liés à une réévaluation	Sur éléments amortis selon mode linéaire	Sur éléments amortis selon autres mode	
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement	-	-	-	-
Frais de développement	-	-	-	-
Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires	-	-	-	-
Droit au bail	-	-	-	-
Fonds commercial	-	-	-	-
Autres immobilisations incorporelles	-	-	-	-
Immobilisations incorporelles en cours	-	-	-	-
Avances et acomptes versés sur commandes d'immobilisations incorporelles	-	-	-	-
TOTAL I	-	-	-	-
Immobilisations corporelles				
Terrains	-	-	-	-
Agencements et aménagements de terrains	-	-	-	-
Constructions	-	-	-	-
Constructions sur sol d'autrui	-	-	-	-
Installations techniques, matériels et outillages industriels	-	-	-	-
Installations générales, agencements, aménagements divers	-	2 351	-	-
Matériel de transport	-	-	-	-
Matériel de bureau et matériel informatique	-	5 094	-	-
Mobilier	-	255	-	-
Cheptel	-	-	-	-
Emballages récupérables	-	-	-	-
Immobilisations corporelles en cours	-	-	-	-
Avances et acomptes versés sur commandes d'immobilisations corporelles	-	-	-	-
TOTAL II	-	7 700	-	-
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées à des participations	-	-	-	-
Autres immobilisations financières	-	-	-	-
TOTAL III	-	-	-	-
TOTAL GENERAL (I+II+III)	-	7 700	-	-

Annexe aux comptes annuels

Tableau des amortissements – Nature des diminutions

	Ventilation des diminutions		
	Eléments transférés à l'actif circulant	Eléments cédés	Eléments mis hors service
Immobilisations incorporelles			
Frais d'établissement	-	-	-
Frais de développement	-	-	-
Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires	-	-	-
Droit au bail	-	-	-
Fonds commercial	-	-	-
Autres immobilisations incorporelles	-	-	-
Immobilisations incorporelles en cours	-	-	-
Avances et acomptes versés sur commandes d'immobilisations incorporelles	-	-	-
TOTAL I	-	-	-
Immobilisations corporelles			
Terrains	-	-	-
Agencements et aménagements de terrains	-	-	-
Constructions	-	-	-
Constructions sur sol d'autrui	-	-	-
Installations techniques, matériels et outillages industriels	-	-	-
Installations générales, agencements, aménagements divers	-	-	-
Matériel de transport	-	-	-
Matériel de bureau et matériel informatique	-	7 052	-
Mobilier	-	-	-
Emballages récupérables	-	-	-
Immobilisations corporelles en cours	-	-	-
Avances et acomptes versés sur commandes d'immobilisations corporelles	-	-	-
TOTAL II	-	7 052	-
Immobilisations financières			
Participations et créances rattachées à des participations	-	-	-
Autres immobilisations financières	-	-	-
TOTAL III	-	-	-
TOTAL GENERAL (I+II+III)	-	7 052	-

5. État des échéances des créances à la clôture de l'exercice

	Montant brut	Échéance à un an au plus	Échéance à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé	3 431	-	3 431
Créances de l'actif circulant	204 207	204 207	-
Charges constatées d'avance	2 498	2 498	-
TOTAL	210 136	206 705	3 431

Annexe aux comptes annuels

Informations relatives au passif

1. Variation des fonds propres

	À l'ouverture de l'exercice	Affectation du résultat		Augmentation	
	Montant	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public
Fonds propres sans droit de reprise	-	-	-	-	-
Fonds propres avec droit de reprise	-	-	-	-	-
Écarts de réévaluation	-	-	-	-	-
Réserves	143 188	-34 466	-	-	-
Report à nouveau	-	-	-	-	-
Excédent ou déficit de l'exercice	-34 466	34 466	-	-	-
Dotations consommables	-	-	-	-	-
Subventions d'investissement	-	-	-	-	-
Provisions réglementées	-	-	-	-	-
TOTAL	108 722	-	-	-	-

	Diminution ou consommation		À la clôture de l'exercice
	Montant	Dont générosité du public	Montant
Fonds propres sans droit de reprise	-	-	-
Fonds propres avec droit de reprise	-	-	-
Écarts de réévaluation	-	-	-
Réserves	-	-	108 722
Report à nouveau	-	-	-
Excédent ou déficit de l'exercice	-81 951	-	-81 951
Dotations consommables	-	-	-
Subventions d'investissement	-	-	-
Provisions réglementées	-	-	-
TOTAL	-81 951	-	26 770

Annexe aux comptes annuels

2. Variation des fonds dédiés

Fonds dédiés issus de	Projets	À l'ouverture de l'exercice	Reports	Utilisations	
				Montant global	Dont remboursements
Subventions d'exploitation	TSCD21 - CARSAT	6 000	3 044	3 044	-
	OMEGAH -> ANIMEPHAD - ARS BFC	375 000	5 474	5 474	-
	AUTON – CRBGC	40 000	21 465	21 465	
	OMEGAH - ARS BFC	355 000	25 568	25 568	
	OMEGAH – ARS BFC	361 441			
	AUTONO - MALAKOFF HUMANIS	40 000	8 000	8 000	
	ETURA - CARSAT	15 000	10 497	10 497	
	CNSA – UGF	94 120	15 758	15 758	
	COHFRA - CARSAT BFC	208 400	32 777	32 777	-
	PREVENTICHUTE – Banque des territoires	25 000	13 076	13 076	
	CRPSI - Banque des territoires	13 000	6 000	6 000	
	CRPSI – Banque des territoires	14 000			
	COMINO - Banque des territoires	10 000	10 000	10 000	
	COMINO – Malakof Humanis	10 000			
	COMINO – Banque des territoires	10 000			
	ESANTE à domicile - ARS BFC	300 000	33 333	33 333	
	CARTOLVC	20 000			
	COMMGBM – Grand Besançon	5 000			
	TELE – CARSAT BFC	30 000			
	VEILLE – CARSAT BFC	10 000			
TOTAL			184 992	184 992	-

Annexe aux comptes annuels

Fonds dédiés issus de	Projets	Transferts	Montant global	À la clôture de l'exercice
				Dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Subventions d'exploitation	TSCD21 - CARSAT	-	-	-
	OMEGAH -> ANIMEPHAD – ARS BFC	-	-	-
	AUTON – CRBGC	-	-	-
	OMEGAH - ARS BFC	-	-	-
	OMEGAH - ARS BFC	33 110	33 110	-
	AUTONO - MALAKOFF HUMANIS	27 183	27 183	-
	ETURA - CARSAT	-	-	-
	CNSA – UGF	-	-	-
	COHFRA - CARSAT BFC	33 691	33 691	-
	PREVENTICHUTE – Banque des territoires	-	-	-
	CRPSI - Banque des territoires	-	-	-
	CRPSI - Banque des territoires	5 021	5 021	-
	COMINO - Banque des territoires	3 284	3 284	-
	COMINO – Malakof Humanis	5 000	5 000	-
	COMINO – Banque des territoires	10 000	10 000	-
	ESANTE à domicile - ARS BFC	290 828	290 828	-
	CARTOLVC – Carsat BFC	5 000	5 000	-
	COMMGBM – Grand Besançon	3 000	3 000	-
	TELE – CARSAT BFC	23 593	23 593	-
	VEILLE – CARSAT BFC	8 144	8 144	-
TOTAL		447 854	447 854	-

Dans le cadre du projet « Forma travailleurs sociaux cd71 » (TSCD71), l'association avait reçu la somme de 6 000 € de la CARSAT BFC. Sur ce montant, il restait 3 044 € à consommer à fin 2022 pour une autre action. Cette somme n'a pas été consommée sur 2024, elle était donc en fonds dédiées au 31 décembre 2024. Les fonds ont été totalement consommées sur l'exercice 2025.

Annexe aux comptes annuels

Concernant le projet OMEGAH2 :

- Au cours de l'exercice 2023, l'association a bénéficié d'une subvention de 375 000 € octroyée par l'ARS BFC. Au 31 décembre 2023, le montant des fonds dédiés non utilisés s'élevait à 58 487,36 €. Sur l'exercice 2024, 46 487,36 € ont été consommés, tandis que le solde, soit 12 000 €, a été réaffecté au projet ANIMEHPAD. Cette dernière somme a été partiellement dépensée en 2024, laissant 5 473,92 € de fonds dédiés à consommer au 31 décembre 2024, qui ont été utilisés en 2025.
- Une autre subvention de 355 000 € a été versée à l'association pour l'exercice 2024. Au 31 décembre 2024, il restait 25 568,45 € de fonds dédiés à utiliser. En 2025, 13 568 € ont été consommés et les 12 000 € restants ont été réaffectés puis utilisés dans le cadre du projet ANIEHP.
- Pour l'exercice 2025, l'association a reçu une subvention de 361 441 €. Au 31 décembre 2025, les fonds dédiés non consommés s'élèvent à 33 110 €.

Pour le projet « Autonomos » (AUTONO), Malakoff Humanis a accordé une subvention de 40 000 euros couvrant les exercices 2024 à 2026. Pour l'exercice 2024, 8 000 € étaient prévus, mais n'ont pas été utilisés. Ainsi, au 31 décembre 2024, le montant des fonds dédiés non consommés s'élevait à 8 000 €. Cette somme a été engagée au cours de l'exercice 2025. Au 31 décembre 2025, les fonds dédiés atteignent 27 183 €.

Pour le projet « Étude résidences Autonomie », une subvention de 15 000 euros a été accordée par la Carsat. Au 31 décembre 2024, le montant des fonds dédiés non utilisés s'élevait à 10 497,32 €. Cette somme a été entièrement dépensée au cours de l'exercice 2025.

Dans le cadre du projet « CNSA CRP », la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) a octroyé, via l'Union des Gérontopôles de France, une subvention de 94 120 euros pour les exercices 2023 et 2024. Au 31 décembre 2024, les fonds dédiés restant à utiliser s'élevaient à 15 758,65 €, lesquels ont été consommés lors de l'exercice 2025.

Dans le cadre du projet « Cohorte Fragile » (COHFRA), une subvention de 208 400 euros a été accordée par la Carsat pour la période 2024 à 2026. Sur l'exercice 2024, 67 800 euros devaient être mobilisés. Au 31 décembre 2024, un montant de 32 776,97 € de fonds dédiés restait à utiliser, lequel a été consommé durant l'année 2025. En 2025, une enveloppe de 20 000 euros devait être engagée. À la clôture de l'exercice 2025, les fonds dédiés restant à engager s'élève pour un montant total de 33 691,14 €.

Au titre du projet « PREVENTICHUTE », une subvention de 25 000 euros a été accordée par la Banque des territoires pour l'exercice 2024. À la clôture de l'année 2024, les fonds dédiés restant à consommer s'élevaient à 13 075,74 €, montant qui a été utilisé au cours de l'exercice.

Dans le cadre du projet « Centre régional de preuves en silver économie » (CRPSI) :

- La Banque des territoires a accordé une subvention de 13 000 euros pour l'exercice 2024. Au 31 décembre 2024, il restait 6 000 € de fonds dédiés à utiliser, lesquels ont été dépensés au cours de l'exercice 2025.
- La Banque des territoires a octroyé une subvention de 14 000 euros pour l'exercice 2025. À la clôture de l'année 2025, le montant des fonds dédiés non consommés s'élevait à 5 021 €.

Annexe aux comptes annuels

Dans le cadre du projet « Communauté innovation ville de CREUSOT » (COMINOV) :

- La Banque des territoires a attribué une subvention de 10 000 euros pour l'exercice 2024. Au 31 décembre 2024, l'intégralité des fonds dédiés, soit 10 000 €, restait à consommer et a été utilisée durant l'exercice.
- Pour l'exercice 2025, la Banque des territoires a octroyé une subvention de 10 000 euros. Au 31 décembre 2025, les fonds dédiés non utilisés s'élevaient à 10 000 €.
- Malakoff Humanis a versé une subvention de 10 000 euros pour l'exercice 2025. Au 31 décembre 2025, le montant des fonds dédiés restant à consommer était de 5 000 €.

Pour le projet « E Santé à domicile », l'ARS BFC a octroyé une subvention de 300 000 euros pour les années 2024 à 2026. Sur l'exercice 2024, un montant de 33 333 euros devait être engagé, tandis que 266 667 € étaient prévus pour l'exercice 2025. Ainsi, les fonds dédiés restant à engager pour l'ensemble de la période s'élèvent à 290 827,95 €.

Concernant le projet Cartographie « CARTOLVC », la Carsat BFC a accordé une subvention de 20 000 €. Au 31 décembre 2025, il reste 5 000,02 € de fonds dédiés à utiliser.

Pour le projet Commerces GMB « COMMGBM », une subvention de 5 000 € a été attribuée par le Grand Besançon. Au 31 décembre 2025, il reste à consommer 3 000 € de fonds dédiés.

Pour le projet Téléassistance « TELE », la Carsat BFC a apporté une subvention de 30 000 €. Au 31 décembre 2025, le solde des fonds dédiés restant à utiliser s'élève à 23 593,37 €.

Pour le projet Veille Carsat « VEILLE », la Carsat BFC a accordé une subvention de 10 000 €. Au 31 décembre 2025, il reste 8 143,51 € de fonds dédiés à consommer.

L'impact des fonds dédiés sur le résultat de l'exercice est de – 252 881 euros.

3. Etat des échéances des dettes à la clôture de l'exercice

	Montant brut	Échéance à un an au plus	Échéance à plus d'un an
Emprunts et dettes assimilées	-	-	-
Fournisseurs et comptes rattachés	92 102	92 102	-
Autres dettes	98 078	98 078	-
Produits constatés d'avance	34 613	34 613	-
TOTAL	224 793	224 793	-

Annexe aux comptes annuels

Informations relatives au compte de résultat

4. Ventilation du chiffre d'affaires

Ventilation par catégorie d'activité

	Au 31-12-2025	Au 31-12-2024
Cotisations	10 840	11 480
Refacturation	35 299	33 062
Prestations	98 845	128 872
-	-	-
TOTAL	144 984	173 414

Observations : Les cotisations sont comptabilisées selon les appels émis.

5. Précisions relatives à certains éléments

Produits à recevoir et charges à payer au titre de l'exercice

Produits à recevoir	Montants	Charges à payer	Montants
AAR – Exploitation	477	FNP honoraires	6 723
FAE produit d'exploitation	6 940	AAE – Produits d'exploitation	8 175
		Prov CP N+1	30 909
FAE - Refacturation	9 887	Prov charges sur CP	14 202
FAE Prestations	1 908	DIVERS	34
TOTAL	19 212	TOTAL	60 043

Produits et charges imputables à un autre exercice

Produits imputables	Montants	Charges imputables	Montants
PCA PRESTATIONS	34 613	CCA charges d'exploitations	2 498
-	-	-	-
-	-	-	-
-	-	-	-
TOTAL	34 613	TOTAL	2 498

6. Honoraires des commissaires aux comptes

Honoraires des commissaires aux comptes certifiant les comptes

	31/12/2025
Honoraires afférents à la certification des comptes	5 137
Honoraires afférents à la certification des informations en matière de durabilité (*)	-
Honoraires afférents aux services autres que la certification des comptes et la certification des informations en matière de durabilité	-
TOTAL	5 137

(*) pour les missions prévues au II de l'article L.821-54 du code de commerce

Annexe aux comptes annuels

Concours publics et subventions

Nature		Libellé	Montant
Subvention d'exploitation	Etat		1 250
- Subvention d'exploitation	Collectivité territoriales		93 381
- Subvention d'exploitation	Autres		1 194 659
-	-		-
TOTAL			1 289 290

Les subventions sont comptabilisées dès les dates d'octroi.

Les principaux subventionneurs présents dans la colonne "autres" sont :

- L'ARS pour 780 072 €
- La CARSAT pour 205 600 €
- La CNSA/UGF pour 88 242 €.

L'association a constaté des subventions à recevoir au 31/12/2025 pour un montant total de 163 735 €

7. Contributions volontaires en nature

		Montant
Contributions volontaires en nature		
Dons en nature		7 549
Prestations en nature		17 600
Bénévolat		-
TOTAL		25 149
Charges sur contributions volontaires en nature		
Secours en nature		-
Mises à disposition gratuite de biens		17 600
Prestations en nature		-
Personnel bénévole		7 549
TOTAL		25 149
SOLDE		-

Les contributions volontaires en nature en bénévolat sont valorisées à hauteur de 635.5 heures de travail au coût horaire du SMIC 2025 de 11.88 € soit 7 549.74 €.

Les contributions volontaires de mises à dispositions de locaux pour 17 600 €.

8. Engagement de retraite

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées : 25 837 €

Annexe aux comptes annuels

Informations relatives à l'effectif

Informations relatives à l'effectif

Le nombre moyen de salariés employés au cours de l'exercice est de 14.